

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
11	9	9 + 1 pouvoir

Date de convocation
29 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle de la Mairie, sous la présidence de **Pascal HENRI**, Maire.

Présents : **HENRI Pascal, COLLOT Françoise, LOYER Gilles, BERTOUT Emilie, GRAF Pierre-Mickaël, CHAPUT Marie-Claude, PRIEUR Brice, LOUVEL Anne-Sophie, FREMON Jean-Luc.**

Absents : **DESTOMBES Guillaume.**

Représentés : **CARBONE Catherine pouvoir donné à LOYER Gilles.**

Monsieur LOYER Gilles a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Désignation du délégué suppléant du PNRFO
N° de délibération : 38_2026

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de procéder à une nouvelle désignation des représentants de la commune au sein du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient.

En effet, Monsieur Pascal HENRI ne peut être désigné en qualité de délégué suppléant de la commune dans la mesure où il siège déjà au sein du comité syndical du PNRFO en qualité de représentant de Troyes Champagne Métropole.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

Article 1 :

Le Conseil municipal procède à une nouvelle désignation des délégués de la commune au sein du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient afin de remplacer le délégué suppléant précédemment désigné.

Article 2 :

Sont désignés pour représenter la commune de Mesnil-Saint-Père au sein du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient :

- **Délégué titulaire** : M. Gilles LOYER
- **Délégué suppléant** : M. Jean-Luc FREMON

Article 3 :

Monsieur le Maire est chargé de transmettre la présente délibération au Président du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 8 juin 2026
Pascal HENRI,
Maire



Pascal HENRI
2026.06.09 12:05:08 +0200
Ref:11166726-16844050-1-D
Signature numérique
le Maire